

Envoyé en préfecture le 11/04/2023 23 - 03

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le

Berger Levrault

ID: 069-256901398-20230403-2023 03-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL Séance publique du 3 avril 2023

Convocation adressée le 28 mars 2023 Compte rendu affiché le 7 avril 2023

Nombre de membres du comité syndical en exercice : 12

Nombre de membres du comité syndical présents ou représentés : 10

L'an deux mille vingt-trois, le trois du mois d'avril, à 15h3o, le comité syndical du syndicat mixte de gestion du conservatoire à rayonnement régional de Lyon, dûment convoqué le 28 mars 2023 par Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, présidente, s'est réuni salle Berlioz au conservatoire, 4 montée Cardinal Decourtray à Lyon, sous la présidence de Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, et a été diffusé en direct sur la chaîne Youtube du conservatoire.

Présent(es) : Stéphanie LEGER, Richard MARION, Patrick ODIARD, Nathalie PERRIN-GILBERT, Luc SEGUIN, Corinne SUBAI, Florence VERNEY-CARRON

Absent(es) excusé(es): Samira BACHA HIMEUR; Tristan DEBRAY; Nadine GEORGEL,

Cédric VAN STYVENDAEL **Absent**: Yves BEN ITAH

Procuration: Tristan DEBRAY à Nathalie PERRIN-GILBERT

Nadine GEORGEL à Nathalie PERRIN-GILBERT Cédric VAN STYVENDAEL à Richard MARION

Secrétaire : Stéphanie LEGER

CORRECTION D'UNE ERREUR SUR LA DELIBERATION 2023-01 RELATIVE AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Rapporteuse: Nathalie PERRIN-GILBERT

Le syndicat mixte a délibéré le 22 juin 2022 afin d'adopter la nomenclature comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2023. Cela a entraîné plusieurs modifications de comptes et de chapitres par rapport à la nomenclature M14 utilisée jusqu'au 31 décembre 2022.

Le budget primitif 2023 voté lors de la séance du 9 janvier 2023 ayant été élaboré avant la mise en place définitive de la nouvelle norme comptable, la transposition a occasionné une erreur dans l'intitulé des chapitres du tableau de synthèse reporté dans la délibération 2023-01.

Il convient donc de substituer le tableau suivant à celui figurant dans la délibération 2023.01 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
o11-Charges à caractère général	718 822,00 €	013-Atténuation de charges	85 000,00 €
012-Charges de personnel	10 484 000,00 €	70-Produits des services	1 126 500,00 €
65-Autres charges de gestion courante	47 235,00 €	74-Dotations, Subventions	10 227 907,00 €
67-Charges spécifiques	3 000,00 €	77 - Produits spécifiques	55 035,00 €
68-Dotations aux provisions	1 000,00 €	entre sections	19 615,00 €
042-Opérations d'ordre de transfert			
entre sections	260 000,00 €		
TOTAL	11 514 057,00 €	TOTAL	11 514 057,00 €

Cette erreur est présente uniquement dans la délibération n°2023-01. Le rapport présenté lors de la séance présentait les bons chiffres et le budget voté et signé par les membres du comité syndical est correct.

Le comité syndical, à l'unanimité,

✓ prend acte de cette modification.